



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 94188

Texte de la question

M. Yvan Lachaud demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, s'il ne conviendrait pas, compte tenu des dysfonctionnements révélés récemment à l'occasion du procès Erignac et de toutes les informations fragmentaires qui circulent sur le fonctionnement, d'une part, de la section antiterroriste du parquet de Paris et, d'autre part, des cabinets chargés de l'instruction et de la coordination de la section antiterroriste, de demander à l'inspection générale des services judiciaires de procéder à une enquête approfondie sur le fonctionnement de ces deux organismes. Il lui rappelle que, lorsqu'il était rapporteur spécial des crédits de la justice au nom de la commission des finances du Sénat, il n'a jamais pu mener les investigations qu'il aurait souhaité faire, du fait de la réticence des magistrats du pôle chargé de l'instruction et de la coordination de la section antiterroriste, ni obtenir des réponses satisfaisantes des instances judiciaires.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94188

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5089